

construction avancèrent rapidement. Recevant du préfet, le 18 août, une allocation de 800 francs, le maire l'en remercie et l'assure que ses administrés ont affirmé par des cris enthousiastes de *vive le Roi* leur reconnaissance pour cette libéralité.

Enfin, le 4 mai de l'année suivante, le juge de paix de Neuville se transporte à Curis pour ouvrir l'enquête légale relative à la translation du culte de l'ancienne église dans la nouvelle.

Toujours fidèle aux convictions royalistes puisées dans les traditions de sa famille, M. Beuf saisit avec empressement toute occasion d'affirmer son attachement à la dynastie régnante.

A une lettre du préfet, le maire de Curis et ses adjoints répondent — 25 janvier 1822 — qu'ils ont l'honneur de déposer, entre ses mains, « l'expression de leur amour et de leur dévouement pour l'auguste Maison de Bourbon. « ...Nous nous fortifierons encore, — ajoutent-ils, — dans ces sentiments de royalisme et d'amour de la patrie qui doivent animer les sujets du Roi de France. »

Parfois il se défie de lui-même et, son excessive modestie s'exagérant les difficultés, il a recours au préfet, son supérieur hiérarchique, et réclame ses conseils avec une insistance qui ferait volontiers sourire.

Une autorisation demandée pour l'ouverture d'un cabaret donne lieu à une de ces situations où M. Beuf, sentant s'éveiller les scrupules de son âme délicate, croit devoir faire appel aux lumières de son chef.

En une longue missive, il expose au premier magistrat du département la question, avec les considérations d'ordre